



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

arts martiaux

Question écrite n° 25846

Texte de la question

M. Joaquim Pueyo appelle l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur les difficultés que connaissent les fédérations françaises d'aïkido en ce qui concerne l'organisation des passages de grades. En effet, conformément à la loi du 1er août 2003 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, le ministère de la jeunesse et des sports reconnaît l'identité et la spécificité des deux fédérations françaises agréées d'aïkido : la « Fédération française d'aïkido et de budo » et la « Fédération française d'aïkido, aikibudo et affinitaires ». Cependant, cette reconnaissance n'est pas inscrite dans le règlement particulier de la « CSDGE aikido » qui régit l'organisation des passages de grades. Il est nécessaire, conformément au règlement actuel, que les examinateurs des deux fédérations émettent un avis favorable pour que le candidat soit admis. Or ces examinateurs ne s'appuient pas sur des critères identiques d'évaluation. Aussi, il souhaite savoir si elle compte modifier le règlement particulier de la « CSDGE aikido » du 3 mai 2004 afin de prendre en compte l'identité de chacune des deux fédérations agréées dans l'organisation des passages de grades.

Texte de la réponse

L'organisation des passages de grades est régie par la Commission Spécialisée des Dans et Grades Equivalents-aïkido, cogérée de façon atypique par les deux fédérations agréées, sous l'égide de l'Union des fédérations d'aïkido (UFA). Elle nécessite en effet une collaboration constante de ces deux fédérations, qui n'est pas vérifiée actuellement. Les services du ministère accompagnent les échanges entre les fédérations qui viennent de reprendre.

Données clés

Auteur : [M. Joaquim Pueyo](#)

Circonscription : Orne (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25846

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4687

Réponse publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8248